

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 janvier 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

[Français]

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

M. LLOYD FRANCIS, DÉPUTÉ DE LA CIRCONSCRIPTION
D'OTTAWA-OUEST

M. C. B. Koester (greffier de la Chambre des communes): Il est de mon devoir d'informer la Chambre d'une communication que nous avons reçue, et dont voici le texte:

Maintenant désignée à de nouvelles fonctions, je vous prie de prendre acte de ma démission à compter de minuit, le 15 janvier 1984.

Veillez agréer, monsieur le Greffier, l'expression de mes sentiments distingués.

JEANNE SAUVÉ

La masse est alors déposée sous le bureau de la Chambre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Greffier Koester, je désire informer la Chambre que Son Excellence le gouverneur général a bien voulu lui accorder l'autorisation de procéder au choix d'un Président.

Cette décision est d'une importance primordiale pour la bonne marche des travaux quotidiens de notre Assemblée. En effet, sans un Président ferme et éclairé, notre démocratie parlementaire ne serait pas viable. Les Canadiens s'en remettent à leurs députés pour défendre les causes qui leur tiennent à cœur. Comme nous le savons tous, étant donné le choc des opinions, surtout lorsqu'elles sont bien ancrées, les travaux parlementaires se déroulent souvent dans une atmosphère d'antagonisme.

Il incombe alors au Président de maintenir l'ordre en se montrant juste et impartial afin de permettre à la majorité de gouverner tout en accordant aux voix dissidentes une chance égale de se faire entendre.

[Traduction]

C'est une tâche assez ingrate et qui n'est pas toujours très populaire. En Grande-Bretagne, certains Présidents de la Chambre ont été pendus et décapités.

Une voix: Des premiers ministres aussi!

M. Trudeau: Heureusement, au Canada, nous avons manifesté notre mécontentement à l'égard du système de façon beaucoup moins rigoureuse. Nous avons vociféré contre quelques Présidents, nous en avons insulté un ou deux et, dernièrement, nous en avons rendu un presque sourd en faisant retentir le timbre. Pourtant, en raison de la compétence et de la sagesse de ceux qui ont occupé ce haut poste, nous avons généralement traité nos Présidents avec tout le respect et la gratitude qu'ils méritaient.

C'est avec grand plaisir que je charge aujourd'hui notre collègue d'Ottawa-Ouest (M. Francis) d'assumer cette responsabilité écrasante. C'est un vétéran de la Chambre des communes, qui a connu les joies et les nombreuses frustrations de la vie parlementaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: J'espère que la Chambre reprendra son sérieux avec un Président sérieux. La raison de vivre du député, c'est de défendre avec passion les intérêts de ses électeurs ou de se battre pour préserver les traditions de notre institution. Le député d'Ottawa-Ouest a consacré trente années de sa vie au service du public et de la politique fédérale. Il l'a fait avec un grand sens du devoir, une grande compréhension et une gentillesse toute particulière qui, à notre avis, font de lui le candidat tout désigné pour le poste de Président. Dernièrement, il a assumé la vice-présidence, montrant ainsi ses capacités.

Enfin, les députés ne savent peut-être pas que notre candidat possède également d'autres atouts. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, il a été navigateur aérien dans le CARC. Ses talents de navigateur pourraient très bien lui servir; ils lui permettraient peut-être de contourner les écueils au cours des jours à venir.

[Français]

Je propose, monsieur le Greffier, appuyé par l'honorable chef de l'Opposition, que l'honorable Lloyd Francis, député de la circonscription électorale d'Ottawa-Ouest, prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité de président.

[Traduction]

M. Brian Mulroney (chef de l'opposition): Monsieur Koester, cette période de transition est importante pour les députés.

[Français]

L'élection d'un nouveau Président de la Chambre des communes découle de la démission de l'honorable député de Laval-des-Rapides, M^{me} Sauvé, qui a servi cette Chambre avec une dignité et une énergie sans pareilles. Elle laisse une empreinte considérable, tant au niveau de la procédure parlementaire qu'à celui de l'administration simple de la Chambre des communes. Certes, nous déplorons son départ, mais nous avons la certitude que dans son nouveau rôle de gouverneur général, M^{me} Sauvé va continuer par son talent et sa compétence à servir honorablement le peuple du Canada ainsi que les meilleurs intérêts de notre pays.

[Traduction]

Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour prendre ce que d'aucuns estiment être la décision la plus importante qui soit exigée de nous dans le cadre de nos fonctions de représentants des Canadiens à la Chambre des communes. L'élection du Président de la Chambre est importante non seulement parce qu'elle est indispensable au bon déroulement de nos travaux, mais aussi parce que le choix que nous ferons aujourd'hui influera tant sur la qualité de nos débats parlementaires que sur la forme qu'ils prendront, et qu'il se répercutera nécessairement sur nos vies de parlementaires et de citoyens.